Date de mise en ligne : 25/10/2023

N° d'ordre : 09

N° délibération : 2023.1727.SP

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :
033-200053759-20231016-lmc100003120808-DE
Envoi Préfecture : 25/10/2023 Retour Préfecture : 25/10/2023

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 16 octobre 2023

Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles 2023 - 2028

Synthèse

La Région est chargée de la politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une orientation professionnelle. C'est dans ce cadre qu'elle assure l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Le CPRDFOP constitue un document de planification qui permet à l'Etat, à la Région et aux partenaires sociaux d'organiser et de partager un pilotage stratégique à 5 ans des politiques régionales d'orientation et de formation professionnelle.

A l'heure de l'accélération du changement climatique et de ses nombreuses répercussions sur la nature, les économies et les modes de vie, de la réaffirmation des ambitions de souveraineté économique, de la persistance d'inégalités sociales, du développement de l'intelligence artificielle et des craintes qu'il suscite sur le devenir de nombreux emploi, le développement du capital humain devient une préoccupation centrale des politiques publiques.

Dans ce contexte, l'élaboration d'un tel contrat prend tout son sens. En effet, s'éduquer, choisir son orientation, son métier et sa formation, développer ses compétences et acquérir une certification deviennent des choix cruciaux non seulement pour permettre aux individus de s'émanciper, de trouver un emploi et d'évoluer professionnellement mais également pour accompagner l'adaptation

rapide des sociétés et de leurs économies aux effets des révolutions écologiques, technologiques et numériques qu'elles traversent aujourd'hui.

En Nouvelle-Aquitaine, le marché de l'emploi est marqué par des réalités contrastées. Si le taux de chômage affiche des niveaux inédits depuis 1982 (6,4% au 1er trimestre 2023) et inférieurs au taux national (7,1%), les difficultés de recrutement atteignent elles aussi des niveaux records (70% des recrutements envisagés en 2023 par les employeurs de Nouvelle-Aquitaine sont jugés difficiles voire très difficiles). Ces dynamiques ne sauraient masquer d'autres réalités particulièrement préoccupantes comme la résistance d'un chômage structurel avec 45% des demandeurs d'emploi de Nouvelle-Aquitaine inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an ou bien la situation des 780 000 néo-aquitains vivant aujourd'hui sous le seuil de pauvreté (cf. rapport du CESER de mars 2023 « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine »).

La Région Nouvelle-Aquitaine a résolument placé le CPRDFOP au cœur du quadripartisme régional et impliqué pour cela l'ensemble des composantes du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP). L'élaboration du contrat a ainsi donné lieu à l'animation d'un véritable dialogue social régional autour des questions d'orientation et de formation professionnelle impliquant l'Etat, les autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DIRM), les partenaires sociaux (représentants des salariés et représentants des employeurs) et l'ensemble des acteurs de la région compétents sur ces sujets. D'octobre 2022 à juin 2023, plus de 700 acteurs de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi ont ainsi pris part aux travaux conduits par la Région. Les 12 Conseils Départementaux ainsi que le CESER de Nouvelle-Aquitaine ont été également consultés.

L'élaboration du nouveau CPRDFOP a pris appui sur le bilan du précédent. Parmi les concrétisations marquantes de ce contrat on peut relever :

- Dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie, la création des Espaces Régionaux d'Information de Proximité (108 points de contact dans 43 bassins d'emploi pour l'accueil et l'information en 2022 de 54 000 jeunes lycéens, chercheurs d'emploi, salariés en reconversion professionnelle, créateurs d'entreprises) ;
- Dans le domaine de la formation professionnelle, la mise en œuvre pour des chercheurs d'emploi en difficulté d'insertion d'Habilitations de Services Publics (HSP) proposant en plus de la formation de l'hébergement, de la restauration ainsi qu'un accompagnement social (30 000 stagiaires formés dans ce cadre en 2022 ; 70% d'insertion dans l'emploi à l'issue d'une formation qualifiante) ;
- Dans le registre de l'animation partenariale, l'installation par la Région d'un dialogue social territorial permanent autour de l'orientation et de la formation avec les Contrats Régionaux de Filières, les Comités Territoriaux de la Formation et les Conférences Territoriales des Métiers et de l'Orientation,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20231016-lmc100003120808-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 25/10/2023
Retour Préfecture : 25/10/2023

pour la construction des besoins, l'adaptation des cartes de formation et l'animation de plans d'actions.

Fort des concertations menées et des données de bilan et de contexte, sur proposition de la Région, les signataires ont fait le choix pour le CPRDFOP 2023-2028 de placer l'humain au cœur du développement de l'orientation et des formations professionnelles en Nouvelle-Aquitaine. Trois grandes priorités, déclinées en objectifs partagés et engagements communs, en découlent :

1. Permettre des choix professionnels éclairés, émancipateurs et durables
2. Préparer les compétences aux emplois d'aujourd'hui et aux enjeux de demain
3. Sécuriser et fluidifier les parcours professionnels

Le nouveau contrat a été construit en cohérence avec les politiques régionales et notamment la Feuille de route NéoTerra et le SRDEII 2022-2028 et assure la mise en œuvre des aspects emploi/formation identifiés dans ces derniers. Considéré comme un contrat cadre, il annonce ses premières déclinaisons et notamment la future stratégie propre de la Région en matière de formation professionnelle, le nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales et le nouveau Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des personnes en situation de Handicap qui seront prochainement soumis à l'assemblée régionale. Il est assorti d'un bilan du précédent ainsi que d'un portrait du territoire Néo-Aquitain qui sera complémenté par une démarche de diagnostic dynamique à même de favoriser en continue l'ajustement des politiques régionales d'orientation et de formation. Il comprend un cadre d'indicateurs chargés de recueillir les informations et données sur les actions menées, cela afin de faciliter les futurs bilans. Le tout s'appuiera sur un comité de suivi dédié, émanation du bureau du CREFOP.

Le CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine ne peut enfin s'extraire des cadres nationaux dans ses domaines. Comme sur la période antérieure 2018-2022, des évolutions légales et réglementaires notables sont en cours (création de France Travail, réformes du lycée professionnel et de la VAE), qui vont influer sur les politiques régionales. Les évolutions du contexte socio-économiques peuvent aussi peser sur les axes choisis. C'est pourquoi une clause de révision pourra être activée par le CREFOP, en tant que de besoin.

Incidence Financière Régionale

La mise en œuvre de ce contrat de plan s'inscrira dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil régional.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20231016-lmc100003120808-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 25/10/2023
Retour Préfecture : 25/10/2023

Autres Partenaires mobilisés

Membres du CREFOP Nouvelle-Aquitaine, collectivités territoriales dont les 12 Conseils Départementaux, branches professionnelles, acteurs régionaux et locaux de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20231016-lmc100003120808-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 25/10/2023
Retour Préfecture : 25/10/2023

DÉLIBERATION DU
CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

N° délibération : 2023.1727.SP

N° Ordre : **09**

Réf. Interne : 2431160

A - ECONOMIE ET EMPLOI

A10 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

110A - Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires

OBJET : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles 2023 - 2028

Vu le Code de l'Education et son article L 214.13,
Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment son article 23 portant sur l'élaboration du CPRDFOP,
Vu la délibération n° 2018.1159.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 25 juin 2018, relative au CPRDFOP 2018-2022,
Vu la délibération n° 2019.1021.SP du 9 juillet 2019, par laquelle les élus de Nouvelle-Aquitaine, réunis en séance plénière, ont adopté la feuille de route régionale NéoTerra, dédiée à la transition énergétique et écologique,
Vu la délibération n°2022.950.SP du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
Vu l'avis du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) réuni en Comité Plénier le 25 septembre 2023,
Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER),
Vu la commission n° 2 " Education, Lycées, Orientation, Jeunesse, Enseignement Supérieur et Recherche" et la commission n° 3 "Formation professionnelle, Emploi, Apprentissage" réunies et consultées,

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) constitue depuis 2014 le schéma de référence des politiques régionales d'orientation et de formation professionnelles. Il propose un cadre stratégique, contractuel, pour la durée de la mandature du Conseil régional.

Elaboré par la Région au sein du CREFOP[1], instance d'expression du quadripartisme, co-présidée par l'Etat et la Région, impliquant les organisations représentatives des employeurs et des salariés, le CPRDFOP se révèle comme un levier par lequel la Région

[1] Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle – CREFOP

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20231016-lmc100003120808-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 25/10/2023
Retour Préfecture : 25/10/2023

Nouvelle-Aquitaine impulse le dialogue social régional autour du continuum orientation – formation - emploi et l'inscrit en synergie avec ses actions en faveur du développement de l'économie et des territoires.

Un premier CPRDFOP de Nouvelle-Aquitaine, pour la période 2018-2022, a été adopté par le Conseil régional le 25 juin 2018. Son contexte de mise en œuvre a été fortement modifié, en particulier par les effets de la Loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » puis par l'engagement conjoint de la Région et de l'Etat dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences signé en 2019. La période a également été marquée par la crise sanitaire de 2020. Celle-ci a provoqué des adaptations accélérées, avec par exemple la digitalisation de nombreuses activités dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'orientation. Elle induit également des mouvements plus profonds, dont certains effets demeurent moins précisément identifiés, mais globalement admises réels, sur les représentations et sur les conditions du travail. Il peut cependant être tiré un bilan significatif du premier CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine dans la mesure où il a inspiré, pour la Région, de nombreux dispositifs et cadres d'intervention, parmi lesquels peuvent être cités :

- L'unification d'un réseau régional d'information de proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création d'activité avec, depuis 2020, le déploiement des espaces régionaux d'Information de proximité dans les 43 bassin d'emploi du territoire régional,
- La mise en œuvre des habilitations de service public, porteuses d'une approche renouvelée et intégrée de la formation et de l'accompagnement, pour l'accès aux savoirs fondamentaux et à un premier niveau de qualification des chercheurs d'emploi rencontrant le plus de freins sur le chemin de l'insertion professionnelle et sociale,
- La proposition de différents espaces de dialogue structuré, avec les filières d'une part, au sein et avec les acteurs des territoires d'autre part, symbolisant la volonté de la Région de réfléchir et d'agir collectivement sur les enjeux complexes qui lient éducation – orientation – formation et emploi.

Sur la base de ce bilan du CPRDFOP 2018-2022, un large cycle de concertations et de consultations, initié en octobre 2022 au sein du Comité plénier du CRFEOP, a permis de recueillir les contributions de plus de 600 parties prenantes rassemblées notamment dans le cadre de 5 conférences territoriales et d'une conférence « Filières ». A l'écoute des bénéficiaires des politiques concernées, des acteurs de l'éducation, de l'orientation et de la formation, d'élus départementaux et locaux, ou encore de membres du CESER, les constats et enjeux ont pu être actualisés et complétés. Ce large tour d'horizon a permis d'entendre des attentes assez fortes de continuité dans les grandes orientations et méthodes proposées, guidant les membres du CREFOP dans leur cheminement cheminer vers la définition des priorités partagées qui structurent le nouveau CPRDFOP.

Le contenu de celui-ci vise à embrasser toutes les interactions entre orientations et formations professionnelles, depuis la formation initiale dans les systèmes d'enseignements, jusqu'aux diverses formes de formations continues, à tous niveaux. Les systèmes de formation professionnelle apparaissent très diversifiés et complexes, des attentes de simplification ont été formulées à cet égard, avec l'intention de les rendre plus accessibles à celles et ceux qui ont vocation à en bénéficier. Parallèlement les attentes sont aussi toujours plus élevées pour individualiser les parcours, proposer du « sur mesure », tout en organisation des passerelles et de la fluidité entre les dispositifs, au gré des parcours.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20231016-lmc100003120808-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 25/10/2023
Retour Préfecture : 25/10/2023

Les débats qui ont nourri l'écriture du CPRDFOP, et la détermination des priorités et objectifs de ce dernier, ont été également fortement influencés par les évolutions très rapides du marché de l'emploi à la sortie de la crise de 2020. Le fort dynamisme de la reprise économique a généré d'importantes créations d'emploi qui ont permis d'observer une rapide décrue du chômage. A 6,2% au 1er trimestre 2023, le taux de chômage en Nouvelle-Aquitaine est à un point bas historique, rapprochant du seuil dit du plein emploi, estimé aux alentours de 5%, déjà atteint dans certaines parties du territoire régional. Ce contexte a vu s'amplifier et se généraliser les tensions de recrutement, déjà perceptibles avant crise, dans la quasi-totalité des secteurs d'activité. Ce contexte de tensions est à apprécier également à l'aune des profondes transformations déjà à l'œuvre et susceptibles de s'accélérer dans la plupart des activités productives, sous l'effet des nécessaires transitions énergétiques et écologiques. Ces transformations sont de nature à peser durablement sur le renouvellement des besoins de compétences, sur la transformation d'un certains nombres de métiers vers lesquelles vont devoir s'orienter les jeunes ou se reconvertir une partie de la population active. Ces mutations concernent également les métiers de l'éducation, de la formation et l'orientation dont il s'agit d'anticiper et d'accompagner les évolutions.

Ce contexte participe fortement à ce que le nouveau CPRDFOP intègre l'objectif d'impliquer davantage les entreprises dans les processus d'orientation de formation professionnelles et prévoit à cet effet d'identifier les entreprises accueillantes et apprenantes. Les employeurs ont en effet un rôle majeur à jouer pour rendre leurs métiers plus attractifs, avec davantage. Toutes les formes d'immersions sont mobilisées et méritent d'être diffusées, à chaque étape des parcours, afin d'expérimenter concrètement les réalités professionnelles avant de s'engager dans une formation.

Considérant que les tensions de recrutement ouvrent davantage l'opportunité d'accueillir ou de faire revenir sur le marché du travail des personnes qui en étaient éloignés pour différentes raisons, il s'agit de créer les conditions pour que l'orientation et la formation professionnelles constituent des supports adaptés d'insertion ou de réinsertion professionnelle et sociale. A cet effet, outre le rôle attendu des entreprises, les financeurs et les opérateurs de formation sont invités à mener des adaptations et à innover dans les processus de construction, de mise en œuvre puis de certification des formations. Ceci dans le but de rendre l'offre de formation attractive et capable de s'adapter à la diversité des besoins et des parcours.

Au-delà d'une recherche d'attractivité et d'accessibilité des métiers et des formations, l'effective mise en mouvement des personnes le plus éloignées vers la formation et vers l'emploi passe par des systèmes de sécurisation des parcours lisibles et efficaces. En cette matière également l'articulation et la coordination des initiatives portées par les différents acteurs sont attendues.

Enfin, partageant une vision complète des parcours, les partenaires ont intégré l'objectif de renforcer et de fluidifier le lien entre la formation et l'emploi.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20231016-lmc100003120808-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 25/10/2023
Retour Préfecture : 25/10/2023

Le nouveau contrat de plan régional se structure alors en 3 grandes priorités :

1. Permettre des choix professionnels éclairés, émancipateurs et durables
2. Préparer les compétences aux emplois d'aujourd'hui et aux enjeux de demain
3. Sécuriser et fluidifier les parcours professionnels

Il se décline en 12 objectifs et 36 engagements invitant les signataires et les parties prenantes à décliner ces orientations partagées dans leurs domaines d'action respectifs.

Lui sont annexés un bilan du CPRDFOP 2018 - 2022 ainsi qu'un portrait de territoire réalisé par Cap métiers Nouvelle-Aquitaine. Ce dernier, ayant pour objet de contextualiser les travaux d'élaboration du nouveau CPRDFOP, sera prolongé par une démarche continue de diagnostic dynamique, combinant les différents travaux d'observation et d'analyse sur le champ orientation- formation- emploi, conduits au sein de l'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF) animé par Cap Métiers, mais aussi par les services de la Région et de l'Etat, notamment. La commission Prospective du CREFOP assurera le suivi de ces travaux en lien avec les autres commissions du CREFOP.

Ces travaux participeront à alimenter la construction et la production d'indicateurs de suivi qui seront mobilisés chemin faisant et in fine pour la conduite bilan du CPRDFOP, sous l'égide du Comité de suivi ad'hoc, émanation du Bureau du CREFOP.

Enfin, considérant le contexte de réformes en cours ou annoncées (de l'enseignement professionnel, de la VAE, pour le plein-emploi avec France Travail… le CPRDFOP prévoit que les membres du CREFOP puissent activer une clause de revoyure poir, le cas échéant adapter chemin faisant les termes du CPRDFOP.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- d'APPROUVER les termes du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnels 2023-2028 tel que joint en annexe,

- d'AUTORISER le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine à signer le Contrat de Plan Régional.

Décision de l'assemblée plénière :

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président du Conseil Régional,

ALAIN ROUSSET

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20231016-lmc100003120808-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 25/10/2023
Retour Préfecture : 25/10/2023